

Délibération du Comité Syndical
Séance du 26 octobre 2020

Délégués du Sivom : 27
Délégués en exercice
Concernant la compétence
Présent : 25
Votant : 27

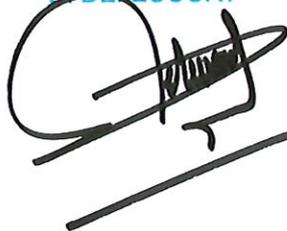
Détail des votes
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture de Béthune le :

28-10-2020
Et publication du :
05-11-2020

Le Président

D. DELECOURT



L'an deux mil vingt, le 26 octobre, à 18 heures 30, le Comité Syndical du Sivom de l'Artois s'est réuni à la salle du comité syndical, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux délégués le 19 octobre 2020.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du Sivom le 19 octobre 2020.

Présents : Messieurs DELECOURT Dominique, Président, DUPONT Jean-Michel, TRACHE Bruno, DE CARRION Alain, GOUDSMETT Gilles, COURTOIS Jean-Louis, PAILLART David, DEMULIER Jérôme, Vice-Présidents.

Messieurs BOULET Jean-Luc, BOUTON Guillaume, CALLAUX Yves, DEGUERRE Alain, DUBOIS Mikaël, HERBAUT Emmanuel, LEGRAND Jean-Michel, MAENHOUT Roger, MASCLET Frédéric, SENECHAL Hubert, VYNCKE Didier, WALLET Frédéric, WALLERAND Emmanuel, WITKOWSKI Gérard et ZBOINSKI Philippe.

Mesdames BRAEM Christel, MORIEUX Corinne et VIVIER Ewa.

Absents excusés : Messieurs BOSSART Steve, DOUVRY Jean-Marie, DRUMÉZ Philippe et SENECHAL Hubert.

Procurations :

Monsieur BOSSART Steve à Monsieur GOUDSMETT Gilles
Monsieur SENECHAL Hubert à Monsieur DEMULIER Jérôme

A été nommé secrétaire : Monsieur CALLAUX Yves

2020/10/N°2

Domaine d'Intervention : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

DESIGNATION DU REPRESENTANT DES ELUS AU COMITE NATIONAL
D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Rapporteur : Monsieur TRACHE Bruno

Par délibération en date du 1^{er} janvier 1975, le SIVOM de l'Artois a décidé d'adhérer au CNAS pour la mise en place de la politique sociale envers les agents de la structure et d'inscrire, chaque année, les crédits correspondants.

A ce titre, deux délégués (un élu et un agent) le représentent au sein des instances du CNAS.

La durée de leur mandat étant calée sur celle du mandat municipal, soit 6 ans, pour l'ensemble des adhérents du CNAS, quelle que soit leur catégorie juridique, il convient de procéder à la nomination de deux nouveaux représentants.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- de désigner Mr Dominique DELECOURT, délégué du SIVOM en qualité de représentant des élus.
- de valider la charte de l'action sociale.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Au registre suivent les signatures

 Le Président
D. DELECOURT

REÇU LE

28 OCT. 2020

